Le comptable de l'entreprise TOP a identifié les dépenses suivantes l'année, comme devant être comptabilisées en immobilisations incorporelles.

a. Dépenses de formation : 20 000 MAD. Il s'agit d'une formation à la vente dispensée à l'ensemble de l'équipe commerciale.

b. Dépenses liées à la création d'un progiciel à usage interne : 10 000 MAD. Ces dépenses ont été intégralement engagées en N et peuvent être intégralement considérées comme des dépenses de développement.

c. La marque créée par TOP a été évaluée par un cabinet extérieur à 400 000 MAD.

d. En N, TOP a absorbé l'entreprise Simon. Le prix d'acquisition comprend la marque créée par Simon pour 50 000 MAD ainsi que le fichier clients de Simon évalué à 12 000 MAD.

e. Le directeur commercial estime que le fichier clients TOP pourrait être vendu environ 30 000 MAD

travail à faire :

Précisez si ces dépenses doivent effectivement être comptabilisées à l’actif ou non.